



## Csp licenciement économique

Par **Van eli**, le **07/02/2019 à 22:54**

Bjr

Voila je suis licencié économiquement mon.employeur savait depuis 2 mois que le magasin allait fermer le 31 janvier hors j'ai eu la lettre qui m informait de licenciement que la le 26 janvier ! J'ai eu mon entretien 5.jours après le vendredi ou la elle m'a proposé le csp.le soucis cest que le magasin est fermé aucune possibilité de reclassement nest possible c est stipulé sur le courrier pourtant elle m impose de travailler dans un autre magasin ou elle est gérante aussi , durant les 21 jrs de réflexion pour le csp sauf que ce magasin na rien avoir avec l'autre magasin qui a fermé et nest pas la même société donc ma quzstion est : à telle le droit de m obliger. Avenir travailler en bouche trou en fait dans ce magasin ? Et moi dois je y aller? Sachant que quoi quil arrive elle est oblige de me payer mais parce quzlle ma donne les papiers trop tard en fait :/ ? Pouvez vs m'aider ?

Par **P.M.**, le **07/02/2019 à 22:59**

Bonjour,

Vous pourriez refuser de travailler dans une autre entité que celle pour laquelle vous avez été embauché...